

PROGRAM MANAGEMENT

HEADQUARTERS MONITORING PROGRAM

In its last annual Report the Department gave as goal, the development and organization of a monitoring program to appraise all aspects of the official languages program in responsibility centres of the Department. Throughout the year, the Department designed the procedures for the monitoring exercise as well as a series of questionnaires to be used in evaluating the linguistic situation in a work unit.

Since the beginning of the new year, officers from the Office of the Commissioner of Official Languages have been conducting a global linguistic evaluation of headquarters. In light of this situation, the Department has decided to temporarily suspend its study of headquarters' operations within the framework of its monitoring program; responsibility centres are to be visited, instead, at the beginning of 1985.

POSTS AND OFFICIAL LANGUAGES

The Department, with the intention of assuring the implementation of the program abroad, requested each Head of Post to designate a bilingual officer to be responsible for the general administration of matters related to official languages. Following this operation, each designated officer was sent an information kit containing documents, publicity material and information designed to produce a better familiarity with the program in order to monitor its implementation.

BILINGUALISM AND THE ROTATIONAL ESTABLISHMENT

The Department, through the Executive Committee, approved the following guidelines:

A) Beginning in 1984, all Foreign Service personnel, recognized as bilingual, will be required on their return to Ottawa from a posting abroad to take a language knowledge examination (L.K.E.), and pass it at the level required for their employment group in order to continue to receive the Bilingualism Bonus. This will permit the Department to better evaluate the linguistic capability of its rotational establishment, and furthermore, to identify those employees, on their return to headquarters, who require language training to do their work in French and in English.

B) Beginning in 1984, the Department will request all rotational Executive group officers (EX) in Ottawa, to undertake a language knowledge examination (L.K.E.) Frequency of testing will depend on the duration of the validity of the L.K.E. results.

GESTION DU PROGRAMME

PROGRAMME DE CONTRÔLE A L'ADMINISTRATION CENTRALE

Dans le rapport annuel de l'an dernier, le Ministère se donnait comme but d'élaborer et d'organiser un programme de contrôle visant à apprécier dans les centres de responsabilité du Ministère tous les aspects du programme des langues officielles. Au cours de l'année, le Ministère élaborait une marche à suivre pour la conduite de l'exercice de contrôle ainsi qu'une série de questionnaires à utiliser pour apprécier la situation linguistique d'une unité de travail.

Depuis le début de la nouvelle année, les agents du Bureau du Commissaire aux langues officielles sont à mener une vérification linguistique globale à l'administration centrale. Etant donné cette situation, le Ministère a convenu de suspendre temporairement l'étude des opérations de l'administration centrale dans le cadre de son programme de contrôle et d'organiser pour le début de 1985 son programme de visites des centres de responsabilité.

MISSIONS ET LANGUES OFFICIELLES

Dans le but d'assurer la mise en oeuvre du programme dans toutes les opérations menées à l'étranger, le Ministère a demandé à chaque chef de mission de déléguer à un agent bilingue l'administration générale des questions relatives aux langues officielles. Suite à cette démarche, le Ministère a fait parvenir à l'agent désigné à la mission une pochette d'information rassemblant une série de documents ainsi que du matériel publicitaire et d'information qui lui permettront de mieux connaître le programme afin d'y exercer un contrôle sur la mise en œuvre.

BILINGUISME ET EFFECTIF PERMUTANT

Le Ministère par l'intermédiaire du comité exécutif a approuvé les lignes directrices suivantes:

A) A compter de 1984, tous les employés du service extérieur reconnus bilingues revenant à Ottawa suite à une affectation à l'étranger seront tenus, dans les deux mois suivant leur retour à l'administration centrale, de passer un examen de connaissance de langue (E.C.L.) au niveau requis par leur groupe d'emploi et de le réussir pour continuer d'être admissible au versement de la prime au bilinguisme. Cette mesure a été mise en place pour permettre au Ministère d'obtenir une meilleure évaluation de la capacité bilingue de l'effectif permutant et en outre, de repérer, dès leur retour à l'administration centrale, les employés qui ont besoin de cours de langue pour accomplir leurs fonctions en français et en anglais.

B) A compter de 1984, le Ministère demandera à tous les employés permutants du groupe de la direction (EX) à Ottawa de subir un examen de connaissance de langue (E.C.L.). La fréquence sera déterminée selon la durée de validité des résultats d'E.C.L.